

Via Ferrata de BOR et BAR

Activité : VIA FERRATA

- Longueur du parcours 450 m - Dénivelé duparcours +150 m

PDESI

Plan
Départemental
des Espaces,
Sites
et Itinéraires

AVEYRON



Handi-site * :

Moteur : NON
Visuel : NON
Mental : NON

CONFORT / AMENAGEMENTS :

- Sanitaires : NON
- Aire de pique-nique : OUI
- Parking : OUI
- Autres activités sportives : OUI
→ Course d'orientation, Canoë-kayak, Escalade, Randonnée pédestre, VTT
- Point d'eau : NON
- Parking bus : NON

* Légende : - OUI : pratique autonome et pratique accompagnée possibles
- NON : pratique autonome et / ou pratique accompagnée impossible(s)

Informations complémentaires :

- Des professionnels peuvent encadrer l'activité.
Listing disponible sur : <http://www.tourisme-aveyron.com/fr/sports/annuaire.php>

Ce site est en accès libre et gratuit toute l'année.



*«Des propriétaires vous accueillent,
en respectant ce lieu, vous en assurez la pérennité»*

Recommandations de sécurité

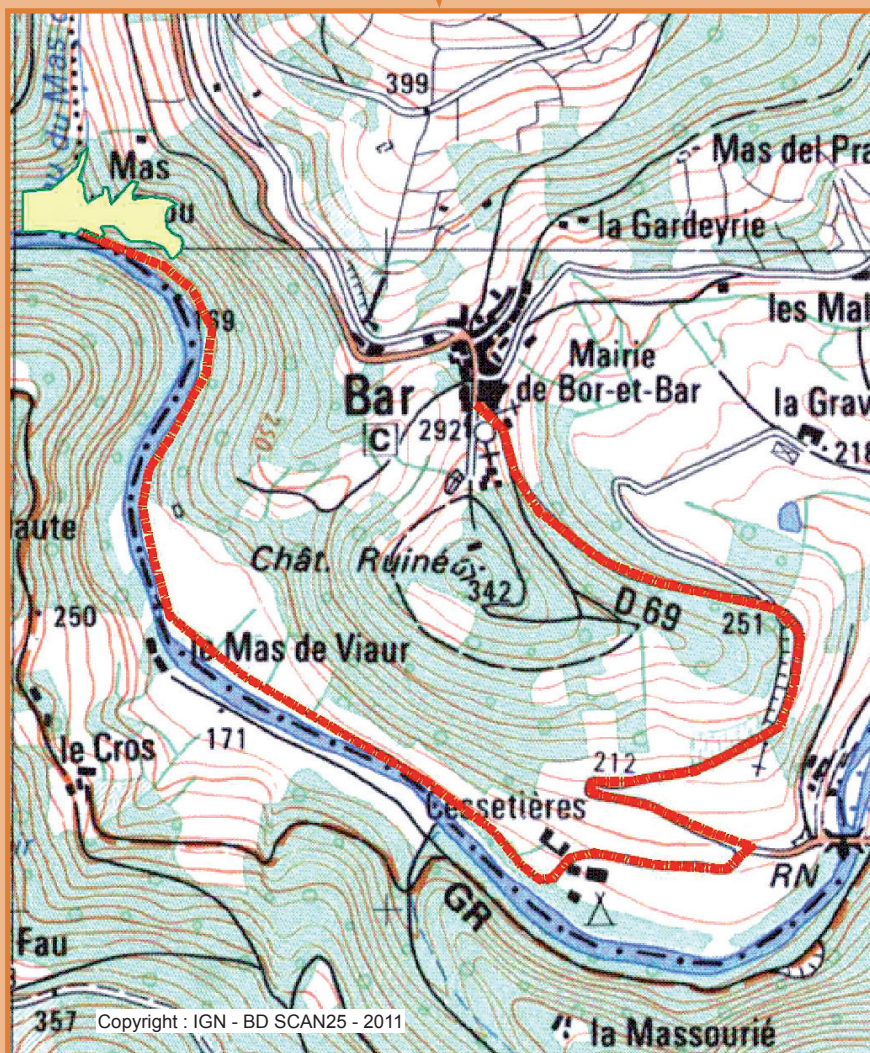
Le milieu naturel peut être instable, changeant et donc DANGEREUX. Avant de pratiquer sur ce lieu, **assurez-vous que toutes les conditions de sécurité sont réunies** pour minimiser les risques inhérents au milieu naturel.

Quelques consignes :

- S'équiper (baudrier, mousquetons, casque, longues, gants, absorbeur)
- Respecter le sens du parcours
- Respecter formellement toutes les consignes de sécurité
- L'accès de la via ferrata est interdit par mauvais temps
- Risque de chute de pierres : casque obligatoire en permanence.

La pratique de la via ferrata est une activité à risques, qui nécessite des connaissances pour être pratiquée en toute sécurité. N'hésitez pas à faire appel à un professionnel. Vous utilisez cette installation sous votre propre et entière responsabilité. Toute personne qui s'engage sur le parcours le fait en pleine conscience du danger et des risques encourus.

N'oubliez pas de télécharger également le document « Sécurité_Bor_et_Bar ».



Recommandations environnementales

Ce lieu de pratique est situé sur une zone sensible au niveau environnemental.
Il est de la responsabilité de chacun de ne pas mettre en péril l'équilibre du milieu naturel.

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sous réserve d'interventions qui modifieraient les caractéristiques du lieu. Elles ne sauraient engager la responsabilité du Conseil Départemental.